2019

Rapport financier de l'Institut Pasteur

INSTITUT PASTEUR

Ce rapport financier a été réalisé en mai 2020, dans le contexte exceptionnel de la pandémie de Covid-19. Mobilisées contre le coronavirus SARS-CoV-2, de très nombreuses équipes de l'Institut Pasteur ont dû faire face à un surcroît de travail. Nous tenons à remercier chaleureusement les contributeurs de ce rapport financier pour leur engagement dans ces conditions difficiles, ainsi que les destinataires de ce document pour leur compréhension à la lecture de ces pages.

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION, COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

3 L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme
4 Les faits marquants 2019
5 Des activités de recherche et de santé publique dynamiques
5 Valorisation de la recherche
5 Actions de santé publique
6 Rayonnement du réseau international
6 Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
6 Legs acceptés
6 Gouvernance
6 Perspectives 2020
7 Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice
7 Nouveau règlement comptable 2018-06
7 Activités en matière de recherche
7 Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

8 Compte de résultat

10-11 Bilan

12 Flux de trésorerie

13 Compléments d'information relatifs au bilan
13-14 Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles
15-17 Note 2 Immobilisations financières
18 Note 3A Échéancier des créances et des dettes
19 Note 3B Produits à recevoir et charges à payer
19 Note 4A Valeurs mobilières de placement
20 Note 4B Stocks et encours
20 Note 5 Fonds propres
21 Note 6 Subventions d'équipement
22 Note 7 Provisions pour risques et charges
23 Note 8 Fonds dédiés
24 Note 9 Produits constatés d'avance

25 Compléments d'information relatifs au compte de résultat
25-26 Note 10 Le résultat d'exploitation
26 Note 11 Le résultat financier
27 Note 12 Le résultat exceptionnel
28-30 Note 13 Le compte emploi des ressources

31 Autres informations
31 Note 14 Engagements hors bilan
32 Note 15 Effectif des salariés au 31 décembre
32 Note 16 Rémunération des dirigeants
32 Note 17 Autres informations

33 Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

35 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DE GESTION, COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

L'INSTITUT PASTEUR : DES FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS AU SERVICE D'UN OBJET SOCIAL PROFONDÉMENT ANCRÉ DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création, en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder son fonds de dotation.

Aussi les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent, pour l'excédent, soit renforcer les ressources courantes de l'exercice pour la part comprise entre 300 000 € et 2 500 000 €, soit renforcer le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens – l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participation –, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégageant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site http://www.pasteur.fr.

	2019	
	M€	%
Total	**905**	**100**
Immobilier	195	22
Valeurs mobilières	660	73
Capital-investissement	10	1
Trésorerie	40	4

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques et, donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation Institut Pasteur à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les Instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

LES FAITS MARQUANTS 2019

L'exercice 2019 est marqué par la première année de mise en œuvre du plan stratégique 2019-2021. La direction générale de l'Institut Pasteur a identifié des indicateurs de performance du plan stratégique, ainsi qu'une dizaine de projets prioritaires. Par ailleurs, un dispositif de suivi a été mis en place devant permettre au directeur général et aux instances de contrôler l'avancée des projets du plan stratégique et de mieux en communiquer les résultats à l'ensemble des collaborateurs de l'Institut Pasteur.

L'ambition du plan stratégique de l'Institut Pasteur est de dynamiser la recherche fondamentale et d'accroître son impact sur les enjeux de santé. Il s'appuie sur quatre priorités transversales :
- renforcer le Réseau International des Instituts Pasteur et mettre en œuvre une politique active de partenariats nationaux et internationaux ;
- favoriser la créativité et l'ouverture vers la société ;
- mieux travailler ensemble et responsabiliser chacun pour favoriser un environnement de travail attractif et collaboratif ;
- développer les ressources financières pour renforcer et pérenniser l'Institut Pasteur.

Trois axes scientifiques prioritaires et deux initiatives ont été retenus :
- les maladies infectieuses émergentes ;
- la résistance aux agents antimicrobiens ;
- les maladies de la connectivité cérébrale et les maladies neurodégénératives ;
- initiative cancer ;
- initiative vaccinologie et immunothérapie.

En 2019, l'Institut Pasteur a contribué dans le monde de la recherche aux découvertes majeures suivantes.

- **Découverte d'un marqueur de susceptibilité au cancer gastrique :** troisième cause de décès par cancer, le cancer gastrique fait régulièrement l'objet d'un mauvais pronostic car il est souvent diagnostiqué à un stade avancé, et donc difficile à soigner. Obtenir un biomarqueur capable de dépister précocement ce type de cancer est essentiel pour réduire le nombre de décès. Dans cette optique, les chercheurs de l'Institut Pasteur ont analysé les mécanismes impliqués dans le développement du cancer gastrique au cours de l'infection par la bactérie pathogène *Helicobacter pylori*. Les chercheurs ont identifié, ainsi, un potentiel marqueur de susceptibilité.

- **Identification d'un facteur sanguin impliqué dans la perte de poids et le vieillissement :** des chercheurs de l'Institut Pasteur et du CNRS ont élucidé les propriétés d'une molécule présente dans le sang dont les mécanismes étaient jusqu'à aujourd'hui inconnus, le GDF11. Ils ont montré, à l'aide d'un modèle murin, que cette molécule pouvait imiter les bénéfices de certaines restrictions caloriques, comportements alimentaires qui ont prouvé, par ailleurs, leur efficacité sur la réduction des maladies cardiovasculaires, la prévention des cancers et le développement de la neurogenèse dans le cerveau.

- **Caractérisation des mécanismes de virulence de *Shigella* :** des chercheurs de l'Inserm et de l'Institut Pasteur ont observé que la bactérie *Shigella* était capable non seulement de consommer l'oxygène des tissus du côlon pour se développer et créer des foyers infectieux, mais également d'adapter son mode de respiration pour continuer de se développer une fois l'oxygène épuisé dans ces foyers. Cette nouvelle étude sur les mécanismes de virulence ouvre de nouvelles perspectives pour la mise au point d'antibiotiques ou de vaccins contre cette bactérie classée par l'OMS dans les 12 pathogènes prioritaires.

- **Identification d'un gène à l'origine d'anomalies du développement sexuel :** un consortium multinational, coordonné par des chercheurs de l'Institut Pasteur, vient de faire une percée dans la compréhension de l'origine génétique de la détermination du sexe chez l'homme. Ils ont découvert que DHX37, un gène fortement conservé au cours de l'évolution et jusqu'à présent seulement connu pour son rôle dans la biogenèse des ribosomes, était impliqué à la fois dans la détermination et le maintien de l'identité des tissus testiculaires. Il s'agit là de la première cause génétique à être identifiée pour la régression testiculaire.

- **Développement d'un nouveau test pour évaluer le risque du cancer du col de l'utérus :** des chercheurs de l'Institut Pasteur ont développé un nouveau test permettant de mieux prédire le risque de développer un cancer du col de l'utérus chez les femmes positives au papillomavirus humain (HPV). Ce double test permet désormais de détecter une infection par les HPV, mais également d'en déterminer le type, ainsi que la probabilité que celle-ci évolue en cancer.

- **Découverte d'un mécanisme cellulaire impliqué dans le développement anormal du placenta lors de certaines grossesses pathologiques :** des équipes de l'Institut Pasteur, du CNRS, de l'Inserm, de l'hôpital Necker-Enfants malades (AP-HP) et de l'université de Paris, ont identifié un nouveau mécanisme cellulaire qui altère la formation du placenta et pourrait ainsi provoquer des complications graves pendant la grossesse. Il est lié à la production d'interféron, une molécule qui est produite en réponse à certaines infections, notamment virales.

L'année a également été marquée par l'inauguration de **l'Institut de l'Audition.**
Centre de l'Institut Pasteur cofondé avec la Fondation pour l'Audition, affilié à l'Inserm à travers une unité mixte de recherche et avec le concours de chercheurs du CNRS, l'Institut de l'Audition est le premier Centre national de recherche dédié aux neurosciences de l'audition. Il soutient des objectifs d'acquisition de connaissances scientifiques et de progrès de la santé auditive, et se propose de les atteindre par une démarche fondée sur une dynamique interdisciplinaire forte.

Des activités de recherche et de santé publique dynamiques

Évolution des entités et thématiques de recherche

L'exercice 2019 est caractérisé par la création de :
- trois groupes à cinq ans :
  - N. Rascovan (axe 1) ;
  - I. Ene (axe 2) ;
  - A. Deczkowska (axe 3) ;
- quatre unités à 5 ans :
  - T. Giles-Vernick ;
  - N. Naffakh ;
  - D. Ménard ;
  - M. Krupovic.

Ainsi, à fin 2019, l'Institut Pasteur recense 134 entités de recherche dont 109 unités, 21 groupe à cinq ans et quatre laboratoires[1].

Contrats et conventions de recherche

Le développement des contrats nationaux, européens et internationaux s'est poursuivi en 2019, avec une nette augmentation des demandes de financement à l'international par rapport aux années précédentes.

Les contrats publics nationaux bénéficient de très bons résultats auprès des principaux bailleurs. Pour l'appel à projets générique de l'ANR en 2019, l'Institut Pasteur a bénéficié de l'augmentation du budget annuel de l'ANR, avec une hausse de nos revenus par rapport aux deux années précédentes : 40 projets sont financés pour un montant global d'environ 9 M€, auxquels il faut ajouter cinq projets (1,3 M€) obtenus avec d'autres instruments ANR. Concernant les autres bailleurs nationaux (FRM, ANRS, LNCC, ARC, etc.), 68 nouveaux projets ont été obtenus en 2019 pour un budget global de 7,2 M€.

Sur le plan européen, 15 projets de recherche ont été sélectionnés *via* des appels à projets 2019 du programme H2020, avec près de 9,3 M€ qui reviennent à l'Institut Pasteur. L'Institut Pasteur est lauréat de deux *Grants* ERC et participe à plusieurs projets d'envergure. Il faut ajouter également la contractualisation récente, fin 2019 et début 2020, d'un projet IMI 2018, le projet *ERA4TB – European Regimen Accelerator for Tuberculosis,* une initiative public-privé dédiée au développement de médicaments contre la tuberculose. Ce projet implique plus de 30 organisations et un budget de plus de 200 M€ (12 M€ pour l'Institut Pasteur).

À l'international, en 2019, l'effort conjoint de plusieurs bailleurs internationaux a permis le financement d'un essai clinique coordonné par l'Institut Pasteur pour développer un candidat vaccin prometteur contre la shigellose. Ainsi, trois nouveaux contrats ont été signés avec le Wellcome Trust et la Fondation Bill and Melinda Gates, représentant au total plus de 3,1 M€ pour la recherche sur cette maladie. Par ailleurs, l'Institut Pasteur porte six autres projets scientifiques démarrés en 2019 et financés par différents bailleurs internationaux (Human Frontier Science Program, FRDJ pour la recherche sur le diabète de type 1 et Worldwide Cancer Research), pour un montant total de plus de 1,5 M€ (part IP). Enfin, l'Institut Pasteur a rejoint en 2019 deux projets NIH portant sur l'étude des maladies infectieuses et coordonnés par des universités américaines, pour un montant de plus de 1 M€.

Valorisation de la recherche

En 2019, l'innovation s'est concentrée sur ses projets à haut potentiel de transfert et de développement avec 50 déclarations d'invention (DI) enregistrées, générant le dépôt de 14 nouveaux brevets prioritaires et 16 dépôts probatoires (logiciel, savoir-faire, matériel biologique). En liaison avec la stratégie de maturation des inventions et la création de l'Accélérateur des innovations, des priorités ont volontairement été accordées à des projets sélectionnés pour leur potentiel spécifique.
Au sein du service de Transfert de technologies, les activités conjointes des deux pôles stratégiques, *Business Development* et Négociation des contrats, ont généré une augmentation de 38 % du nombre de contrats de licence signés cette année avec des partenaires industriels.

En plus des contrats de licence, l'année 2019 a été marquée par la signature de plus de 40 collaborations R&D avec des partenaires historiques ou nouveaux.

Actions de santé publique

Jusqu'en 2022, l'Institut Pasteur héberge 14 CNR en France métropolitaine (12 à Paris et deux à Lyon) et quatre CNR-laboratoires associés en Guyane. Ce mandat de cinq ans des CNR, attribué par l'agence nationale de santé publique, Santé publique France (SpF), a débuté le 1er avril 2017.

En appui des autorités sanitaires, et en lien avec les activités de recherche de leurs unités, les CNR remplissent quatre grandes missions de santé publique :
- le diagnostic et l'expertise microbiologique ;
- le conseil aux professionnels et aux autorités de santé ;
- la contribution à la surveillance épidémiologique ;
- la contribution à l'alerte.

(1) Sont comptés dans les entités de recherche : les unités (UP, UR, URE, URE-réseau), les laboratoires et les GS (y compris celui de Mathilde Gendrin à l'IP Guyane). Ne sont pas comptés dans les entités de recherche : les collections, les hubs, les PF et les UTechS.

Rayonnement du réseau international

Le renforcement du Réseau International des Instituts Pasteur est une priorité du plan stratégique 2019-2023. Cette priorité repose sur trois objectifs :
- structurer et renforcer la relation avec le réseau international autour d'ambitions scientifiques partagées ;
- soutenir la montée en puissance du réseau vers une gouvernance et un modèle économique plus structurés ;
- accroître l'attractivité internationale de l'Institut Pasteur.

Le Réseau International des Instituts Pasteur est donc au cœur du projet pasteurien. En 2019, il a poursuivi ses missions de recherche et de santé. Quelques exemples significatifs sont présentés ci-après.

- **Élaboration d'un nouveau protocole vaccinal post-exposition contre la rage :** une étude menée par des équipes de l'Institut Pasteur du Cambodge et de l'Institut Pasteur de Paris a entériné l'efficacité du nouveau protocole vaccinal post-exposition contre la rage développé dans le Réseau International des Instituts Pasteur et adopté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

- **Participation du RIIP à l'endiguement de l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo :** à travers l'expertise de l'Institut Pasteur de Dakar et de plusieurs de ses chercheurs actuellement déployés en République démocratique du Congo (RDC) comme ils l'avaient été durant toute l'épidémie d'Ebola en Guinée, le Réseau International des Instituts Pasteur est mobilisé dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola qui sévit en RDC. L'Institut Pasteur de Dakar a notamment apporté son soutien dans la réponse à cette épidémie déclarée « urgence de santé publique de portée mondiale » par l'OMS.

- **Renouvellement du statut de l'Association Pasteur International Network (APIN) « comme acteur non étatique en relation officielle » avec l'OMS :** avec cette collaboration permettra à l'ensemble du Réseau International des Instituts Pasteur de soutenir les activités de l'OMS dans le cadre de son 13e programme de travail ; lui fournira un appui technique, notamment sur le terrain, en période de crise épidémique ; renforcera ses capacités à former les pays du Sud dans le respect du du Règlement sanitaire international.

- **Inauguration d'une plateforme scientifique au Centre de recherche et d'innovation de l'université de São Paulo :** les recherches de cette plateforme porteront sur des agents pathogènes émergents dont les infections peuvent léser le système nerveux central, tels que le virus Zika, la dengue, la fièvre jaune, la grippe, ainsi que des protozoaires, tels que les trypanosomes qui causent la maladie du sommeil. L'objectif principal sera de développer des méthodes de prévention d'épidémies.

- **Création d'une alliance entre l'Institut Pasteur et la Fondation Mérieux :** cette alliance vise à renforcer les systèmes de santé publique des pays à ressources limitées et la préparation à la réponse aux épidémies face à une éventuelle menace infectieuse. Forts d'une longue expérience de terrain liée à la relation privilégiée qu'ils entretiennent respectivement avec le Réseau International des Instituts Pasteur et le réseau Gabriel de la Fondation Mérieux, les deux partenaires ont déjà une dizaine de collaborations internationales à leur actif, démontrant une véritable complémentarité d'expertises.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

Pour appuyer ses priorités stratégiques, l'Institut Pasteur a poursuivi, tout au long de l'année 2019, son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie, ainsi que la modernisation de ses outils informatiques au service des projets de recherche ou appliqués aux processus administratifs.
Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur a achevé en 2019 l'initiative nano-imagerie avec l'acquisition de trois cryo-microscopes électroniques et en recrutant des ingénieurs dédiés. En partenariat avec la société Emulate, un *Organ-on-Chip Center* a été créé afin d'accélérer l'utilisation des techniques de microfluidique. Des plateformes de calcul haute performance et de *data management* ont été mises en place pour renforcer les moyens du département de Biologie computationnelle. Les capacités de superrésolution ont été renforcées pour l'imagerie médicale. Par ailleurs, la modernisation du centre d'enseignement a été poursuivie.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur a continué le développement d'infrastructures pour la science, avec un accroissement de ses capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, tout en apportant des technologies émergentes pour prendre le virage de l'intelligence artificielle.

Legs acceptés

En 2019, le conseil d'administration a accepté 120 legs pour un montant total de 33,74 M€. Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10,1 M€ est, par prudence, sorti des engagements hors bilan.

Gouvernance

Le comité de direction de l'Institut Pasteur a accueilli un nouveau membre en 2019 : Pierre-Marie Girard.
Le conseil d'administration de l'Institut Pasteur a, par ailleurs, été renouvelé par moitié en 2019.

Deux nouveaux départements scientifiques ont été créés : le département de Biologie computationnelle, dirigé par Olivier Gascuel, et le département de Santé globale, dirigé par Arnaud Fontanet.

Perspectives 2020

Les perspectives de l'année sont étroitement liées à l'événement post-clôture décrit ci-après, dont le déroulement et le dénouement affecteront significativement l'activité et les comptes de l'exercice.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le directeur général, est survenue la crise sanitaire du coronavirus, **nouvelle maladie infectieuse respiratoire appelée Covid-19.**
Dans le cadre de sa mission de surveillance des virus grippaux et respiratoires sur le territoire français, l'Institut Pasteur a été mobilisé de manière précoce, *via* le Centre national de référence des virus des infections respiratoires et la Cellule d'intervention biologique d'urgence (CIBU). Par ailleurs, une *task force* réunissant les équipes de recherche et les services supports concernés a été mise en place en lien avec la Direction générale de la santé, le ministère de la Santé et des Solidarités et le consortium REACTing et coordonnée par Aviesan.
L'Institut Pasteur a également rapidement mis en place les mesures appropriées pour assurer la sécurité de ses employés et pour répondre aux besoins des chercheurs.

La situation dans le contexte épidémique actuel reste incertaine et à ce jour, il est encore difficile d'identifier et de mesurer tous les impacts de cette crise sanitaire sur l'activité de 2020. Cette crise sanitaire se double d'une crise financière majeure, et une crise économique est à redouter. En conséquence, les impacts seront considérables sur l'activité et les états financiers de l'Institut Pasteur en 2020.

Nouveau règlement comptable 2018-06

L'Autorité des normes comptables (ANC) a publié un nouveau règlement comptable applicable à l'ensemble des associations et fondations reconnues d'utilité publique du secteur privé et homologué par un arrêté du 26 décembre 2018. Ce règlement n°2018-06 s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
Dès 2019, la Direction financière s'est mobilisée pour adapter les outils informatiques et revoir les processus métiers, notamment au niveau de la comptabilisation des legs.
L'année 2020 sera consacrée à la communication financière de ce nouveau règlement comptable.

Activités en matière de recherche

La recherche est l'activité même de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

En anticipation de la mise en œuvre du nouveau règlement comptable (NRC 2018-06) sur la comptabilisation des fonds dédiés, les comptes de l'exercice 2019 sont présentés en utilisation et report en fonds dédiés sans modification du mode de comptabilisation. La règle appliquée par type de contrat est la suivante :
- des reports d'engagement à réaliser supérieurs aux engagements à réaliser de l'année constituent un produit d'exploitation et sont présentés en utilisation en fonds dédiés ;
- des reports d'engagement à réaliser inférieurs aux engagements à réaliser de l'année constituent une charge d'exploitation et sont présentés en report en fonds dédiés.

La lecture du compte de résultat s'en trouve simplifiée (produits et charges étant auparavant artificiellement gonflés par la mécanique de dotation et reprise globale des fonds dédiés en fin et début d'exercice) et permet un alignement des produits d'exploitation sur les charges réellement constatées.

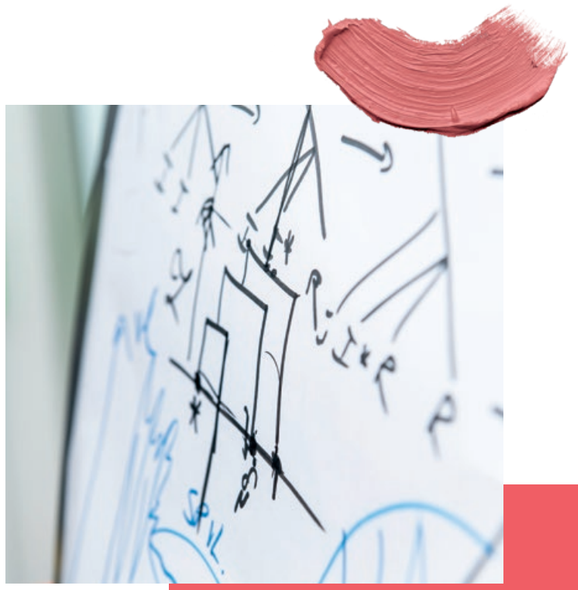

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18	Variation
Produits d'exploitation (Note 10)			
Subventions publiques	58 936	58 926	10
Produits industriels	27 596	31 138	- 3 542
Ventes, prestations et services divers	15 001	16 165	- 1 164
Contrats et conventions	62 191	90 431	- 28 240
Dons et mécénat	29 567	40 351	- 10 783
Legs	62 335	42 028	20 308
Produits du patrimoine immobilier	7 251	7 893	- 642
Reprises sur provisions	3 417	6 950	- 3 533
Fonds dédiés	2 373		2 373
Transferts de charges	68	140	- 73
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**268 735**	**294 022**	**- 25 286**
Charges d'exploitation			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	23 568	23 447	120
Autres achats et charges externes	70 733	66 889	3 844
Impôts et taxes	5 276	4 722	555
Personnel	150 621	149 534	1 087
Dotations aux amortissements et provisions	35 366	34 384	982
Fonds dédiés	2 644	49 354	- 46 709
Autres charges	5 465	3 667	1 798
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**293 674**	**331 998**	**- 38 324**
Contribution des établissements hors métropole	79	- 1 576	1 655
EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION	**- 24 859**	**- 39 552**	**14 693**
Produits financiers	14 954	30 725	- 15 771
Charges financières	1 144	1 447	- 303
Contribution des établissements hors métropole	- 17	- 20	3
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (Note 11)	**13 792**	**29 258**	**- 15 465**
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	**- 11 067**	**- 10 294**	**- 773**
Produits exceptionnels	82 582	21 655	60 927
Charges exceptionnelles	32 453	41 961	- 9 508
Contribution des établissements hors métropole	- 914	44	- 958
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	**49 215**	**- 20 262**	**69 477**
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	**38 148**	**- 30 556**	**68 704**

Le résultat courant affiche en 2019 un déficit de 11,1 M€ contre 10,3 M€ en 2018, soit une variation de – 0,8 M€. Ce déficit se compose d'une diminution du déficit d'exploitation de 14,7 M€ et d'une diminution de l'excédent financier de 15,5 M€.

Suivant le changement de présentation décrit au paragraphe des règles et méthodes comptables des fonds dédiés, à compter de l'exercice 2019, les fonds dédiés apparaissent en variation nette, en produits et en charges d'exploitation, suivant le sens de la variation des fonds dédiés.

Cette nouvelle présentation améliore, d'une part, la lecture de l'ajustement des produits et des charges à l'activité réelle des contrats et, d'autre part, procure une meilleure lisibilité des ressources annuelles en produits d'exploitation.

En conséquence, les produits d'exploitation de l'exercice 2018, en tenant compte de cette nouvelle présentation, s'élèveraient à 247,6 M€, soit une augmentation de 21,1 M€ sur l'exercice 2019 (dont 20,3 M€ sont imputables aux produits de legs) et les charges d'exploitation s'élèveraient à 285,6 M€, soit une augmentation de 8,1 M€ (hors contribution des établissements secondaires).

Quant à la variation du résultat financier, elle correspond à une diminution des produits issus des placements long terme.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 49,2 M€ en 2019 compte tenu, en principal, de la reprise en 2019 de la provision constatée en 2018 sur les placements de titres stables, pour 44,9 M€.

Cet excédent exceptionnel entraîne un résultat net de 38,1 M€ en 2019 contre – 30,6 M€ en 2018.

BILAN

En milliers d'euros

ACTIF	31/12/19			31/12/18
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	**31 329**	**22 123**	**9 206**	**10 881**
Terrains et immeubles d'exploitation	307 407	114 990	192 417	198 143
Matériels et mobiliers	225 355	182 828	42 527	36 377
Agencements, aménagements, installations	11 819	11 719	100	107
Autres immobilisations	966	839	128	63
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION :	545 548	310 377	235 172	234 690
Terrains et immeubles de rapport	112 239	25 027	87 212	92 924
Immobilisations en cours	15 097		15 097	10 041
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	**672 884**	**335 404**	**337 480**	**337 655**
Titres de participation	4 973	4 492	481	460
Titres de placement stables	586 330	2 396	583 934	534 153
Autres	3 557	43	3 514	3 286
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2)	**594 860**	**6 930**	**587 930**	**537 899**
ACTIF IMMOBILISÉ (Note 2)	**1 299 073**	**364 457**	**934 616**	**886 435**
Stocks et encours	4 677	1 412	3 265	3 223
Créances d'exploitation (Note 3A)	93 002	4 046	88 955	89 469
Valeurs mobilières de placement (Note 4A)	111 559	386	111 173	98 890
Disponibilités	21 805		21 805	18 709
ACTIF CIRCULANT	**231 043**	**5 844**	**225 199**	**210 291**
Charges constatées d'avance	8 798		8 798	8 999
Écarts de conversion actif	123		123	172
TOTAL ACTIF	**1 539 038**	**370 301**	**1 168 737**	**1 105 896**
Engagements hors bilan reçus sur legs (Note 14)				
Acceptés par le bureau du conseil d'administration			60 292	77 042

En milliers d'euros

PASSIF	31/12/19	31/12/18
Fonds de dotation	807 042	807 042
Report à nouveau	5 451	36 008
Excédent ou déficit de l'exercice	38 148	- 30 556
FONDS PROPRES (Note 5)	**850 641**	**812 493**
Subventions d'équipement	34 597	36 773
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	**34 597**	**36 773**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 7)	**56 400**	**51 646**
FONDS DÉDIÉS (Note 8)	**51 900**	**50 950**
Dettes financières	63 067	8 012
Dettes fournisseurs	48 796	42 513
Dettes sociales et fiscales	25 058	32 271
Autres dettes	8 695	13 083
DETTES (Note 3A)	**145 617**	**95 879**
Produits constatés d'avance (Note 9)	29 315	57 873
Écarts de conversion passif	267	282
TOTAL PASSIF	**1 168 737**	**1 105 896**

FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	38 148	-30 556
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	26 281	22 152
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	9 614	4 031
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 46 853	41 089
Variation des provisions pour risques et charges	4 754	- 5 226
Variation des fonds dédiés	950	1 611
Variation quotes-parts des subventions d'équipement	- 6 771	- 6 454
Marge brute d'autofinancement	**26 122**	**26 647**
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	- 33 678	9 405
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	**- 7 556**	**36 052**
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 2 283	- 1 722
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 38 076	- 31 352
Acquisitions d'immobilisations financières	- 3 533	- 293
Variation des subventions d'équipement	4 596	1 797
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	11 992	6 319
Variation des titres de placement stables	- 4 814	- 7 088
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	**- 32 119**	**- 32 340**
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation		
Remboursements des emprunts[2]	55 054	- 4 317
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**55 054**	**- 4 317**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**15 379**	- 606
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE[1]	**117 599**	118 205
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE[1]	**132 979**	117 599

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.
(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut et du domaine de Saint-Lager (château des Ravatys), qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.
Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n°2004-06 et n°2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

- immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans ;
- matériel informatique 3 ans ;
- mobilier de bureau 10 ans ;
- agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1er janvier 2005, comme suit :

- structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.
Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour, notamment, prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes au 01/01/19	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes au 31/12/19
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles[a]	28 872	2 227	17		31 082
Immobilisations incorporelles IPG[1]	192	55			247
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**29 063**	**2 283**	**17**		**31 329**
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	285 631	7 807		5 349	288 089
Terrains et immeubles IPG[1]	8 148			86	8 062
	305 035	7 807		5 435	307 407
Matériel et outillage	175 346	16 022	864	4 285	186 219
Mobilier et matériel de bureau & informatique	23 056	6 316	16	182	29 173
Matériels et mobiliers IPG[1]	10 662	71		770	9 963
	209 063	22 409	880	5 237	225 355
Agencements, aménagements, installations	10 308				10 308
Agencements, installations IPG[1]	1 473	39			1 512
Autres immobilisations	263				263
Autres immobilisations IPG[1]	75	628			703
Immobilisations liées à l'exploitation	**526 218**	**30 882**	**880**	**10 671**	**545 548**
Terrains de rapport	15 010	149			15 159
Immeubles de rapport	95 510	1 988	418		97 079
Immobilisations corporelles de rapport	**110 519**	**2 138**	**418**		**112 239**
Immobilisations en cours	10 041	17 994		12 950	15 085
Immobilisations en cours IPG[1]		12			12
Total immobilisations en cours	**10 041**	**18 006**		**12 950**	**15 097**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**646 778**	**51 026**	**1 298**	**23 621**	**672 884**
TOTAL	**675 841**	**53 308**	**1 315**	**23 621**	**704 213**

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur, ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.
Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 2 458 k€.

Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (10 874 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques acquis de haute technologie (9 131 k€) et mis en service sur l'exercice (6 890 k€), déduction faite des mises au rebut et des ventes de matériels scientifique (5 149 k€).
Le poste mobilier et matériel de bureau & informatique sur le site de Paris (6 316 k€) concerne, en principal, l'ensemble des matériels informatiques acquis (4 598 k€) et mis en service sur l'exercice (1 716 k€).

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la Fondation en vue de produire des revenus. La variation sur l'exercice (1 988 k€) est due à hauteur de 1,5 M€ à l'intégration dans le patrimoine de rapport de l'Institut Pasteur du château de Boisy, issu d'un legs. Le solde de la variation couvre l'ensemble des investissements de rénovation de ce patrimoine de rapport sur l'exercice.

Les principales valeurs d'immobilisations en cours (15 085 k€) concernent principalement les chantiers en cours pour 14 785 k€, dont la rénovation du bâtiment de l'enseignement pour 6 875 k€, l'aménagement de plateformes pour 1 036 k€ et l'installation de microscopes pour 1 232 k€.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs au 01/01/19	Mouvements de l'année		Valeurs au 31/12/19
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	18 006	3 936	8	21 934
Immobilisations incorporelles IPG[1]	177	12		189
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**18 183**	**3 948**	**8**	**22 123**
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	102 040	11 409	3 456	109 992
Terrains et immeubles IPG[1]	4 852	232	86	4 998
	106 892	11 640	3 542	114 990
Matériel et outillage	143 530	14 243	4 950	152 823
Mobilier et matériel de bureau & informatique	19 676	1 421	191	20 906
Matériels et mobiliers IPG[1]	9 480	300	681	9 099
	172 686	15 964	5 822	182 828
Agencements, aménagements, installations	10 287	20		10 308
Agencements, installations IPG[1]	1 386	25		1 411
Autres immobilisations	221	20		241
Autres immobilisations IPG[1]	55	543		598
Immobilisations liées à l'exploitation	**291 528**	**28 213**	**9 364**	**310 377**
Terrains de rapport	46	3		49
Immeubles de rapport	17 549	7 546	117	24 978
Immobilisations corporelles de rapport	**17 595**	**7 549**	**117**	**25 027**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**309 123**	**35 762**	**9 481**	**335 404**
TOTAL	**327 306**	**39 710**	**9 489**	**357 527**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Suite à une évaluation des immeubles de rapport faite courant 2019, une dépréciation a été constatée sur un immeuble situé dans le 6e arrondissement de Paris pour un montant de 5,4 M€.
Suivant le plan stratégique 2019-2023 et la rénovation du campus associée, une modification de la durée des amortissements pratiqués sur les bâtiments à rénover ou à détruire a été effectuée sur l'exercice 2019. Ce changement d'hypothèse représente une charge d'amortissement complémentaire de 2 600 k€ au titre de l'exercice 2019.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :
- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :
– les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
– les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leur cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenue	Valeurs brutes 01/01/19	Valeurs brutes 31/12/19	Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/19	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
TITRES DE PARTICIPATION				**1 673**	**4 973**	**3 299**	**4 492**	**481**		
Participations (détenues à plus de 50 %)										
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)										
Neurophoenix	430	26	15,00 %	15	65	49		65	158	31
Autres participations (détenues à moins de 10 %)										
Sociétés françaises				466	3 716	3 250	3 340	376		
Sociétés étrangères				1 193	1 193		1 152	41		

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est cofondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien (3 748 k€).

En milliers d'euros

	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes
	01/01/19	31/12/19			31/12/19
TITRES DE PLACEMENT STABLES	**581 515**	**586 330**	**4 815**	**2 396**	**583 934**
Actions	275 410	257 352	- 18 058		257 352
Obligations	189 410	183 283	- 6 127		183 283
Fonds diversifiés	116 390	145 695	29 305		145 695
Monétaire	305		- 305		
Coupons courus sur obligations					
Provisions	- 47 363	- 2 396	44 967	2 396	- 2 396
Valeur nette	534 153	583 934			

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2019 à 646 687 k€ (535 144 k€ au 31 décembre 2018).

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :
- obligations de la zone euro disposant d'une bonne qualité de signature, qui constituent le socle « stable » du portefeuille ;
- actions de grandes capitalisations de la zone euro, plus volatiles, qui ont pour objectif d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme ;
- autres types de placements : actions (cotées et non cotées), obligations ou infrastructures, de la zone euro ou internationales, qui accroissent la diversification du portefeuille et accentuent son exposition aux actions ou aux obligations en fonction du comportement des marchés.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le conseil d'administration du 28 juin 2019 dans le respect du cadre de référence :
- 20 % minimum d'obligations de la zone euro ;
- 20 % minimum d'actions de la zone euro ;
- le solde en obligations ou actions, de tous types et de toutes zones géographiques.

Les principales évolutions sur 2019 concernent le développement prévu du fonds de capital-investissement portant l'encours total à 9 475 M€ et des investissements en immobilier papier pour 13,7 M€.

L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur est respecté.

En milliers d'euros

	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes
	01/01/19	31/12/19			31/12/19
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**3 329**	**3 557**	**228**	**43**	**3 514**
Participation effort construction	3 126	3 355	228		3 355
Prêts					
Dépôts et cautionnements	152	152	- 1		152
Immobilisations financières IPG[1]	51	51		43	8
TOTAL	**586 518**	**594 860**	**8 342**	**6 930**	**587 930**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2019, sont les suivants.

- **Ariana Pharma :** la société propose une technologie et un savoir-faire uniques d'analyse de données multiparamétriques (biochimique, génomique, protéomique, génétique, métabolique, etc.) qui réduit, entre autres, les risques de développement de solutions thérapeutiques lors d'essais cliniques. Son modèle économique s'inscrit dans l'évolution du secteur du diagnostic où le logiciel joue un rôle essentiel, particulièrement dans le développement de la médecine de précision. La société a ainsi présenté en 2019 le potentiel de sa technologie dans les domaines de l'oncologie, de la détection précoce de la maladie d'Alzheimer ou encore du traitement du diabète de type 1.

- **Genoway :** la société est un acteur majeur dans la conception et le développement de modèles de recherche moléculaires, cellulaires et animaux à forte valeur ajoutée. Genoway possède un savoir-faire et une offre unique pour la validation d'immunothérapies innovantes. Elle détient, ainsi, un portefeuille clients très étayé avec 17 des 20 plus grandes sociétés pharmaceutiques et plus de 380 partenaires académiques à travers le monde. En décembre 2018, la société a mis en place une alliance stratégique avec les laboratoires Merck pour le développement de modèles rongeurs uniques. Cette alliance a été renforcée et étendue en janvier 2020.

- **Genkyotex :** Genkyotex développe des solutions thérapeutiques en évaluation clinique dans les domaines de la fibrose hépatique, rénale et pulmonaire. La société a su nouer des partenariats avec la JRDF et le NIH pour le financement de ses évaluations cliniques, dont les résultats intermédiaires sont positifs. Conjointement, l'entreprise possède un pipeline de produits en *discovery* et en développement préclinique dans diverses indications.

- **Neurophoenix :** créée en août 2018, la société est issue de la valorisation des travaux de recherche réalisée par Monique Lafon au sein de l'Institut Pasteur portant sur la découverte d'une molécule ayant une double propriété remarquable de neuroprotection et de neurorégénération. Cette caractéristique en fait un candidat médicament unique pouvant potentiellement concerner l'ensemble des maladies neurodégénératives. La société a ainsi pour mission de mettre en œuvre le développement aval de solutions thérapeutiques pour le traitement de neuropathies optiques.

- **Oncovita :** fondée en février 2015, la société a pour mission le développement de nouvelles solutions thérapeutiques pour le traitement des cancers. Oncovita met en œuvre la plateforme technologique Rougeole développée à l'Institut Pasteur par le Dr Frédéric Tangy pour le développement de virus oncolytiques. En 2020, l'Institut Pasteur est entré dans le capital de la société.

- **Pathoquest :** la société développe des tests de diagnostic pour l'identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. Parallèlement, Pathoquest propose aux sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies un ensemble de tests biologiques en vue de les accompagner dans le développement de leurs solutions thérapeutiques. La société a été créée sur la base des travaux de recherche du Dr Marc Eloit, chercheur à l'Institut Pasteur. Pathoquest a su mettre en place de nombreux partenariats académiques et industriels permettant à la société de poursuivre son développement tant en France qu'à l'international. La société a annoncé en janvier 2020 l'obtention de la certification GLP pour ses services de contrôle qualité.

- **Soparbiotech (filiale Texcell) :** cette société présente une offre de services en sécurité virale (comprenant validation de procédés et de lots) et en impact immunologique. Texcell propose ses services au travers d'une large implantation internationale (France, États-Unis, Allemagne, Japon, Taïwan).

- **Theravectys :** la société dispose d'une licence exclusive d'exploitation de la technologie « DNA flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes) dans le domaine de la vaccinologie, technologie issue des travaux de recherche réalisés à l'Institut Pasteur par Pierre Charneau. Cette plateforme technologique développe ainsi de nombreuses solutions thérapeutiques dans des indications très variées (infectiologie : HIV, tuberculose, Zika… ; oncologie : HPV, mélanome, côlon…). La société et l'Institut Pasteur ont ainsi créé en 2017 un laboratoire commun pour optimiser et intensifier le développement de cette technologie à fort potentiel.

NOTE 3A : ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
CLIENTS	**78 778**	**77 773**	**796**	**209**
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	1 196	1 196		
Comptes courants	1 188	1 188		
État	7 657	7 657		
Autres	4 183	4 183		
TOTAL	**14 224**	**14 224**		
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	**93 002**	**91 997**	**796**	**209**
Dettes financières	63 067	14 987	23 622	24 458
Dettes fournisseurs	48 796	48 796		
Dettes sociales et fiscales	25 058	25 058		
Autres dettes	8 695	8 695		
TOTAL DETTES	**145 617**	**97 537**	**23 622**	**24 458**

Les créances clients correspondent à hauteur de 32 694 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les 12 prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance clients sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les dettes financières comprennent trois emprunts contractés auprès des établissements bancaires :

- emprunt BNP souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 k€ pour une durée de dix ans, pour le financement d'immeubles de rapport, au taux variable Euribor 3 mois « swappé » contre taux fixe de 2,92 %, plus une marge de 0,5 % (à chaque échéance, l'Institut Pasteur paye un taux fixe de 3,42 %) ;
- emprunt LCL souscrit au 15/02/2019 pour 29 000 k€ pour une durée de dix ans, pour le financement de biens immobiliers et mobiliers, au taux variable Euribor 3 mois « swappé » contre taux fixe de 0,73 % ;
- emprunt Société Générale souscrit au 03/04/2019 pour 26 000 k€ pour une durée de dix ans, pour le financement de biens immobiliers et mobiliers, au taux fixe de 0,99 %.

NOTE 3B : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients – factures à établir	34 325
Personnel – frais personnel à recevoir	302
Impôts et taxes à recevoir	2 257
Autres créances – produits à recevoir	2 867
Produits financiers à recevoir	19 675
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	**59 426**
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	54
Fournisseurs – factures non parvenues	25 449
Personnel – charges à payer	13 967
Organismes sociaux – charges à payer	6 935
Impôts et taxes à payer	2 423
Clients – avoirs à établir	1 109
Autres dettes – charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	**49 936**

NOTE 4A : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
Sicav monétaires	393	393
Sicav monétaires (contrat UE)	878	1 475
Dépôts à terme	110 285	97 379
Dépréciation des comptes financiers	- 386	- 357
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**111 170**	**98 890**
Valeurs mobilières de placement IPG[1]	3	
TOTAL GÉNÉRAL	**111 173**	**98 890**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2019 à 886 k€ (1 511 k€ au 31 décembre 2018).

Les dépôts à terme s'élèvent à 90 610 k€ (valeur nominale).

NOTE 4B : STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

NOTE 5 : FONDS PROPRES

En application du règlement n°99-01 du CRC sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation, les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.
De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.

En milliers d'euros

	Situation au 01/01/19	Affectation 2018	Déficit 2019	Situation au 31/12/19
Fonds de dotation	807 042			807 042
Excédent ou déficit	- 30 556	30 556	38 148	38 148
Report à nouveau	36 008	- 30 556		5 451
TOTAL FONDS PROPRES	**812 493**		**38 148**	**850 641**

Le résultat 2018 a été affecté en totalité en compte de report à nouveau pour 30 556 k€ selon la délibération du conseil d'administration du 19 avril 2019.

NOTE 6 : SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Sont inscrites dans le poste « subventions d'investissement » :
- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.
Ce mécanisme déroge, pour les seules subventions issues de dons affectés, à la position de la Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17), laquelle indique, dans ce cas, la création d'un fonds dédié et sa reprise au compte de résultat non pas au *prorata* du montant des amortissements constatés, mais intégralement à la mise en service du bien.
L'Institut Pasteur a décidé de faire prévaloir la hiérarchie juridique des normes (statuts approuvés par décret et texte comptable à valeur de règlement) et donc de ne pas modifier le traitement comptable des dons affectés au financement de biens immobilisés.

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2019	55 545	3 903	- 24 387	**35 060**
Subventions 2019	3 249	1 448		**4 697**
Amortissements de 2019 couverts par des subventions			- 6 169	**- 6 169**
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		- 9 741	9 624	- 116
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**58 794**	**- 4 389**	**- 20 932**	**33 472**
Situation début exercice IPG[1]	4 505	3 581	- 6 373	**1 713**
Subventions 2019 IPG[1]	28	- 129		**- 101**
Amortissements de 2019 couverts par des subventions IPG[1]			- 486	**- 486**
TOTAL IPG[1]	**4 533**	**3 452**	**- 6 859**	**1 125**
TOTAL GÉNÉRAL	**63 327**	**- 938**	**- 27 792**	**34 597**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les subventions d'équipement ont augmenté de 4 596 k€ sur l'exercice 2019 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 6 656 k€.

NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.
Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En milliers d'euros

	Solde au 01/01/19	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31/12/19
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	837	200			1 037
Litige valorisation	1 377		- 71	- 1 306	
Indemnités de départ à la retraite	46 040	3 270			49 310
Instances prud'homales en cours	1 907	10	- 453	- 608	856
Autres provisions pour litiges	56	828	- 56		828
Autres provisions pour charges		2 792			2 792
Divers (différence de change)	172	123	- 172		123
TOTAL MÉTROPOLE	**50 389**	**7 223**	**- 751**	**- 1 914**	**54 946**
Indemnités de départ à la retraite et autres risques sociaux IPG [1]	1 258	504		- 308	1 454
TOTAL GÉNÉRAL	**51 646**	**7 727**	**- 751**	**- 2 222**	**56 400**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leur coût probable effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.
Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 7 727 k€ sur l'exercice ; cette dotation complémentaire est due principalement à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (3 270 k€) et aux nouveaux litiges identifiés (3 820 k€). Les reprises sont pour principal les litiges prud'homaux résolus (1 061 k€) et l'accord conclu avec un industriel sur le taux de redevances (1 377 k€).

Indemnités de départ à la retraite

Les droits au titre des indemnités de départ à la retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.
Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/18	31/12/19
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation	1,60 %	0,70 %
Taux d'inflation attendu à long terme	1,75 %	1,75 %
Taux de progression des salaires	2,25 %	2,25 %
Taux de charges sociales et fiscales patronales	49 %	46 %
Hypothèses démographiques		
Tables de mortalité	INSEE TD/TV 2013-2015	INSEE TD/TV 2013-2015
Type de départ à la retraite :		
• personnel administratif	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
• scientifiques	pour 70 % à l'initiative de l'employeur	pour 70 % à l'initiative de l'employeur

Depuis 2014, l'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit, au 31/12/2019, une dotation de 3 091 k€.

NOTE 8 : FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieure à 300 000 €) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Changement de présentation

À compter de l'exercice 2019, la présentation au compte de résultat des fonds dédiés a été modifiée pour faire apparaître la variation nette positive des fonds dédiés en produits d'exploitation et la variation nette négative des fonds dédiés en charges d'exploitation, en remplacement de la présentation antérieurement retenue qui conduisait à décompenser l'intégralité des mouvements de dotation/reprise de fonds dédiés de la période. Cette nouvelle présentation améliore, d'une part, la lecture de l'ajustement des produits et des charges à l'activité réelle des contrats et, d'autre part, procure une meilleure lisibilité des ressources annuelles en produits d'exploitation.

En milliers d'euros

	Solde au 01/01/19	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/19
Sur contrats de recherche et développement	36 611	38 823	- 36 611	38 823
Sur dons et legs affectés	14 243	10 803	- 12 743	12 303
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**50 854**	**49 625**	**- 49 354**	**51 125**
Sur contrats de recherche IPG [1]	97	747	- 69	775
TOTAL GÉNÉRAL	**50 950**	**50 373**	**- 49 423**	**51 900**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les fonds dédiés constitués de dons et legs affectés comprennent un don de 1 500 000 € placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

NOTE 9 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

1 – Legs

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur donations affectées » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur donations affectées »). Cette charge est considérée comme une charge d'exploitation ou exceptionnelle par symétrie avec la règle de classement appliquée aux produits liés.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 € et inférieure à 2 500 000 € et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement). Ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2019 à 25 000 000 € contre 18 200 000 € en 2018.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories immobilier, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

2 – Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au *prorata temporis* conformément aux dispositions de la convention de recherche et, le cas échéant, ajustés des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
Legs en cours	2 881	29 506
Contrats de recherche et autres produits	25 159	26 922
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**28 040**	**56 429**
Produits constatés d'avance IPG (1)	1 275	1 444
TOTAL GÉNÉRAL	**29 315**	**57 873**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels, d'autre part.

Les produits constatés d'avance sur legs sont enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au *prorata temporis,* selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 : LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

1 – Produits d'exploitation

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
SUBVENTIONS PUBLIQUES	**58 936**	**58 926**
Subvention du ministère de la Recherche	54 443	54 443
Subvention du ministère de la Santé	4 492	4 483
REVENUS DES ACTIVITÉS PROPRES	**104 789**	**137 734**
Produits industriels	**27 596**	**31 138**
Redevances	22 822	26 261
Contrats industriels de R&D	4 458	2 498
Report des ressources affectées non utilisées		1 997
Autres contrats industriels	317	383
Ventes et services	**15 001**	**16 165**
Centre médical	5 135	4 969
Ventes et prestations	2 371	2 363
Remboursements de salaires	3 300	3 727
Autres produits	4 195	5 105
Contrats, conventions	**62 191**	**90 431**
Conventions et contrats publics de recherche	32 846	33 902
Contrats européens et internationaux	22 030	19 095
Autres conventions et libéralités	7 316	5 750
Report des ressources affectées non utilisées		31 684
GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE ET PRODUITS DU PATRIMOINE	**99 154**	**90 272**
Appel à la générosité du public	**91 903**	**82 379**
Dons et mécénat	28 728	25 656
Report des ressources affectées non utilisées		13 972
Taxe d'apprentissage	839	722
Legs (part inférieure à 300 k€)	37 335	23 828
Legs (transfert des produits exceptionnels)	25 000	18 200
Produits du patrimoine	**7 251**	**7 893**
Loyers immeubles de rapport	6 858	7 317
Loyers Ravatys	158	144
Produits agricoles	235	433
	99 154	**90 272**
REPRISES SUR PROVISIONS	**3 417**	**6 950**
FONDS DÉDIÉS	**2 373**	
TRANSFERTS DE CHARGES	**68**	**140**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**268 735**	**294 022**

Faits marquants sur l'exercice

- Les financements obtenus par les chercheurs de l'Institut Pasteur auprès de bailleurs publics ou privés, industriels ou institutionnels, nationaux et internationaux sont globalement en hausse de 1,9 M€ en neutralisant les reports de ressources des années antérieures. Les produits industriels annuels baissent de 1,5 M€ et les produits de contrats et conventions augmentent de 3,4 M€.
- La contribution des dons au résultat d'exploitation augmente de 3 M€ et correspond à une campagne ciblée Z EVENT.
- La contribution des legs au résultat d'exploitation augmente fortement de 20,3 M€ compte tenu du dynamisme des legs, ainsi que de l'accélération sur l'exercice 2019 des clôtures de dossiers de legs, dans le cadre de la préparation de la transition vers le nouveau règlement comptable au 1er janvier 2020.
- Les produits du patrimoine sont stables, le taux d'occupation des immeubles de rapport reste correct et sur le deuxième semestre, un immeuble issu d'un legs a fait une nouvelle entrée.
- Conformément au changement de présentation à compter de l'exercice 2019, les fonds dédiés apparaissent en produits d'exploitation lors de leur variation positive. En conséquence, les produits d'exploitation de l'exercice 2018, selon cette nouvelle présentation, s'élèveraient à 247,5 M€, soit une augmentation de 21,1 M€ sur l'exercice 2019.

2 – Charges d'exploitation

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
Personnel	**150 621**	149 534
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	**23 568**	23 447
Autres achats et charges externes	**70 733**	66 889
Autres charges	**5 465**	3 667
Impôts et taxes	**5 276**	4 722
Dotations aux amortissements	**30 598**	30 538
Dotations aux provisions	**4 768**	3 847
Fonds dédiés	**2 644**	49 354
Contribution des établissements hors métropole IPG [1]	**- 79**	1 576
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**293 594**	**333 574**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de 6,4 M€ et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+ 3,8 M€), des autres charges (+ 1,7 M€) et des charges de personnel (+ 1 M€). Les autres postes ne présentent qu'une variation globale non significative.

Conformément au changement de présentation à compter de l'exercice 2019, les fonds dédiés apparaissent en charges d'exploitation lors de leur variation négative. En conséquence, les charges d'exploitation de l'exercice 2018, selon cette nouvelle présentation, s'élèveraient à 287,1 M€, soit une augmentation de 6,4 M€ sur l'exercice 2019.

NOTE 11 : LE RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
Revenus des participations	10 793	26 440
Autres intérêts et produits assimilés	3 250	3 041
Différences positives de change	740	618
Reprises sur provisions pour risques	172	626
PRODUITS FINANCIERS	**14 954**	**30 725**
Dotations aux amortissements et aux provisions	153	528
Intérêts et charges assimilées	585	277
Différences négatives de change	407	642
CHARGES FINANCIÈRES	**1 144**	**1 447**
CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS IPG [1]	**- 17**	**- 20**
RÉSULTAT FINANCIER	**13 792**	**29 258**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les revenus des titres de placement stables proviennent des coupons obligataires, des dividendes d'actions et des plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur. Les gérants des fonds dédiés ont comme double objectif de surperformer leur indice de référence et de générer un montant de revenus déterminé chaque année en fonction de la contrainte d'équilibre global du résultat de l'Institut Pasteur.

NOTE 12 : LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	31/12/19	31/12/18
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	32 038	14 848
Autres opérations de gestion	3 253	23
Reprise provisions pour risques exceptionnels		969
Sur opérations en capital	1 300	975
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	15	20
Reprises de provisions sur titres de placement	45 975	121
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provisions	1	4 699
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**82 582**	**21 655**
Sur opérations de gestion	3 570	3
Sur opérations en capital	10 409	651
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	14 188	41
Dotations aux provisions sur titres de placement	1 007	40 948
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	3 280	318
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**32 453**	**41 961**
Contribution des établissements IPG[1]	- 914	44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**49 215**	**- 20 262**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les opérations exceptionnelles sont constituées :
- au sein des opérations de gestion, d'une composante relative aux libéralités comprenant les dons et legs pour leur quote-part supérieure à 300 k€ non affectés aux produits d'exploitation, complétée des impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice ;
- d'une composante relative aux immobilisations corporelles et incorporelles (opérations en capital) ;
- d'une composante financière comprenant la valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values réalisées, ainsi que des moins-values latentes générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées sur les opérations financières et sur les opérations en capital devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées.

Le résultat exceptionnel est positif compte tenu de la reprise de la provision sur la valorisation du patrimoine financier de l'Institut Pasteur et de la contribution importante des revenus sur legs, et ce, malgré la constatation d'une provision pour dépréciation des éléments d'actifs immobiliers productifs et d'amortissements exceptionnels sur des éléments d'actifs du campus.

NOTE 13 : LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	% des emplois	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 – MISSIONS SOCIALES	**235,2**	**81,6 %**	**99,7**
1-1 Réalisées en France	224,9		97,6
Actions réalisées directement	**222,5**		**97,6**
Recherche	191,7		87,4
Actions de santé publique	12,0		4,0
Enseignement et formation	4,1		1,3
Développement des applications de la recherche	14,7		4,9
Versements à d'autres organismes agissant en France	**2,4**		
1-2 Réalisées à l'étranger	10,4		2,1
Actions réalisées directement	4,0		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6,4		2,1
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**11,0**	**3,8 %**	**9,7**
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	9,7		9,7
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,2		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	1,1		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**41,9**	**14,5 %**	**13,9**
			123,2
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**288,2**	**100 %**	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	20,8		
III – REPORT EN FONDS DÉDIÉS	2,6		
IV – EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	38,1		
V – TOTAL GÉNÉRAL	**349,8**		
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public			1,8
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			0,9
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			**125,9**

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)	% des ressources
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		64,0	
1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	**127,7**	**127,7**	**42,9 %**
1-1 Dons et legs collectés	116,6		
Dons manuels non affectés	15,5		
Dons manuels affectés	7,4		
Legs et autres libéralités non affectés	86,5		
Legs et autres libéralités affectés	7,3		
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	11,1		
Revenus des immeubles de rapport	6,9		
Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	4,2		
Plus-value sur cession immeuble de rapport	0,0		
2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	**15,3**		**5,1 %**
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**113,2**		**38,0 %**
4 – AUTRES PRODUITS	**41,7**		**14,0 %**
I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	**297,8**		**100 %**
II – REPRISES DES PROVISIONS	49,6		
III – UTILISATION EN FONDS DÉDIÉS	2,4		
IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés p. 23)		1,9	
V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,0		
VI – TOTAL GÉNÉRAL	**349,8**	**129,6**	
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		125,9	
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**67,7**	

Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Le conseil d'administration de l'Institut Pasteur a approuvé, lors de la séance du 15 février 2019, la délibération fixant les missions sociales de l'Institut conformément aux articles 1 et 2 des statuts de la Fondation :
1. la recherche ;
2. la santé publique ;
3. l'enseignement et la formation ;
4. le développement des applications de la recherche.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création, en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi d'abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut [1].

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources ont été actualisées lors de la clôture 2018 pour tenir compte des recommandations de la Cour des comptes. La procédure ainsi modifiée a également été approuvée par le conseil d'administration, le 15 février 2019.

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement et de personnel, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.
Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

À compter de l'exercice 2019, la présentation au compte de résultat des fonds dédiés a été modifiée pour faire apparaître la variation nette positive des fonds dédiés en produits d'exploitation et la variation nette négative des fonds dédiés en charges d'exploitation, en remplacement de la présentation antérieurement retenue qui conduisait à décompenser l'intégralité des mouvements de dotation/reprise de fonds dédiés de la période. Cette nouvelle présentation améliore, d'une part, la lecture de l'ajustement des produits et des charges à l'activité réelle des contrats et, d'autre part, procure une meilleure lisibilité des ressources annuelles en produits d'exploitation.

Les postes III des emplois et des ressources du compte d'emploi des ressources sont donc remplacés comme suit :
EMPLOIS : ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES → REPORT EN FONDS DÉDIÉS (accroissement des fonds dédiés sur l'exercice) ;
RESSOURCES : REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS → UTILISATION EN FONDS DÉDIÉS (consommation des fonds dédiés sur l'exercice).

Notes explicatives sur les ressources

Les **ressources collectées auprès du public** correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement (116,6 M€), ainsi qu'aux revenus du patrimoine issus de la générosité du public (11,1 M€). Les revenus du patrimoine se décomposent sur l'exercice en produits issus d'un patrimoine immobilier de rapport (6,9 M€) et en produits issus de placements financiers. Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2019, à 39,1 % (contre 24,6 % en 2018), soit 4,2 M€, en produits issus de la générosité du public. L'augmentation significative de la part relative de ces produits s'explique par la baisse conséquente de l'assiette sur laquelle cette part est calculée (revenus financiers à 10,8 M€ en 2019 *vs* 26,4 M€ en 2018).

Les ressources collectées auprès du public s'élèvent ainsi à 127,7 M€ en 2019, en augmentation de 42,5 % par rapport à 2018 grâce, notamment, à la performance des legs (équipe renforcée et revue approfondie des legs en prévision de la mise en place du nouveau règlement comptable au 1er janvier 2020), et représentent 42,9 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat contre 31 % en 2018.

(1) Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.

Les **autres fonds privés** (15,3 M€, soit 5,1 % des ressources) sont relatifs au mécénat d'entreprises et aux financements de conventions privées, ainsi qu'aux dons collectés par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM…). Le poste affiche une progression de 30 % sur l'exercice essentiellement imputable au financement privé des contrats de recherche.

Les **subventions et autres concours publics** (113,2 M€, soit 38 % des ressources) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR…), ainsi que la taxe d'apprentissage. Le poste est stable par rapport à 2018.

Les **autres produits** (41,7 M€, soit 14 % des ressources) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur et se composent essentiellement des redevances (22,8 M€), des ventes et services (15 M€), des contrats de recherche et développement (4,8 M€) et des produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public : 10,6 M€.

La variation en fonds dédiés « positive » (report de ressources>engagements à réaliser) constatée en ressources (2,4 M€) concerne les dons et le mécénat. Elle traduit une consommation de crédits disponibles que les seuls financements obtenus sur 2019 ne satisfont pas, d'où une diminution du stock de fonds dédiés en fin d'exercice.

Les **reprises de provisions** (49,6 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions liées à la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut (46 M€), ainsi que les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (3,6 M€).

Le **report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice** s'élève à 64 M€.

Notes explicatives sur les emplois

Les **missions sociales** s'élèvent à 235,2 M€, en augmentation de 2,4 % par rapport à l'an passé, représentant ainsi 81,6 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 224,9 M€ et celles réalisées à l'étranger, notamment dans le Réseau International des Instituts Pasteur, 10,4 M€.

Les **frais de recherche de fonds** (11 M€ et 3,8 % des emplois) correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs, principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat), ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appels d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche, par exemple.

Les **frais spécifiquement engagés** pour la collecte auprès du public s'élèvent à 9,7 M€, en augmentation de 5,4 % par rapport à 2018.

Les **frais de fonctionnement** (41,9 M€, relativement stables par rapport à l'exercice précédent) correspondent :
- aux charges directes des directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, direction des ressources techniques, direction des systèmes d'information, juridique…), soit 84,7 % du total ;
- aux charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables à nos diverses activités, soit 12,9 % du total ;
- aux charges réelles financières et exceptionnelles : intérêts des emprunts et écarts de change pour les premières et valeur des éléments d'actif cédés (sur titres de participation) pour les secondes, soit 2,4 % du total.

Ils représentent 14,5 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat contre 14,7 % en 2018.

Détail des charges des frais de fonctionnement : 41,9 M€

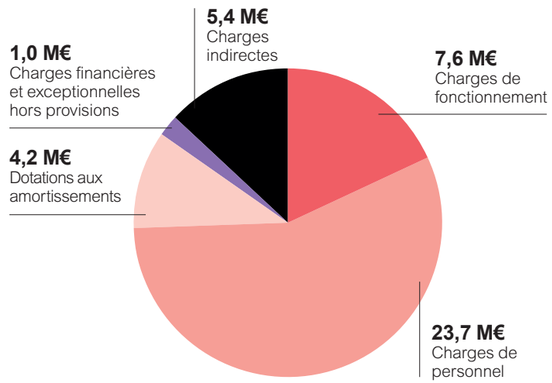

Charges directes : 35,5 M€
Charges financières et exceptionnelles hors provisions : 1 M€
Charges indirectes : 5,4 M€

Les **dotations aux provisions** (20,8 M€ pour 2019) correspondent aux provisions de gestion courante (4,8 M€) et à des provisions exceptionnelles (16 M€), dont principalement la constatation d'une provision pour dépréciation d'un élément d'actif immobilier productif (actualisation de la valorisation des immeubles de rapport de l'Institut réalisée en 2019), des amortissements exceptionnels sur des éléments d'actif du campus (plans d'amortissement révisés en vue d'importants travaux de rénovation à venir) et l'incidence des variations de taux d'actualisation sur la provision d'indemnités de retraite.

L'**affectation par emploi des ressources collectées auprès du public** est répartie comme suit :
- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité du public, le solde étant alloué à l'ensemble des postes d'emploi sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2019, 43 % des emplois inscrits au compte de résultat sont financés par des ressources collectées auprès du public, soit 123,2 M€ :
- 23,9 M€ alloués directement à la recherche ;
- 9,7 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public ;
- 89,6 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement respectivement pour 75,7 M€ et 13,9 M€.

La variation en fonds dédiés « négative » (report de ressources<engagements à réaliser) constatée en emplois (2,6 M€) concerne principalement les contrats de recherche et développement. Elle traduit une consommation des crédits inférieure aux nouveaux financements obtenus et comptabilisés, et donc un accroissement des fonds dédiés en fin d'exercice. **La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public** comprend les investissements réalisés sur immeubles de rapport.

Note sur l'évaluation des contributions volontaires en nature : compte tenu de leur caractère non significatif, l'Institut Pasteur ne valorise pas les éventuelles contributions volontaires en nature.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GÉNÉRATION 2
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 000 000 €.
Au 31 décembre 2019, 3 040 000 € ont été versés et 960 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Euro-PE
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Flexstone Partners (ex-Euro-PE) à hauteur de 25 000 000 € ; engagement porté à 30 000 000 € en 2019.
Au 31 décembre 2019, 12 300 000 € ont été versés et 17 700 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de *swap* de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2011 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 2,92 %, à hauteur des 20 000 000 € de l'emprunt souscrit.
Au 31 décembre 2019, cet engagement hors bilan porte sur les 2 500 000 € restant à verser d'ici à l'échéance du 30/03/2021.

Engagement de *swap* de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73 %, à hauteur des 29 000 000 € de l'emprunt souscrit.
Au 31 décembre 2019, cet engagement hors bilan porte sur les 26 825 000 € restant à verser d'ici à l'échéance du 15/02/2029.

IP Guadeloupe
Les engagements hors bilan au 31 décembre 2019 pour les crédit-bails s'élèvent à 33 220 €.

IP Guyane
Les engagements hors bilan au 31 décembre 2019 pour les crédit-bails s'élèvent à 80 198 €.

Engagements reçus

Legs et donations
Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation.
Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation.
Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

Éléments	Total des engagements reçus
Solde au 31 décembre 2018	77 042
Legs acceptés sur l'exercice	33 740
Réalisations et encaissements nets de l'exercice	- 48 866
Écart de réalisation sur legs terminés	- 1 624
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**60 292**

Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux en 2018 de 10 111 k€ est, par prudence, sorti des engagements hors bilan.

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel de legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissement sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 59 800 k€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	60 292
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	2 881
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 3 373
TOTAL ESTIMÉ DES LEGS ET SUCCESSIONS ACCEPTÉS ET EN COURS DE RÉALISATION	**59 800**
Dont : • produits à constater dans les résultats futurs	59 800
• montants à inscrire en fonds propres	
• montants à inscrire en subventions d'investissement	

NOTE 15 : EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Chercheurs	364	357	402	419	766	776
Chercheurs IPG[1]	6	5	4	5	10	10
Ingénieurs, techniciens, administratifs	945	936	506	494	1 451	1 430
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG[1]	65	75	38	45	103	120
TOTAL	**1 380**	**1 373**	**950**	**963**	**2 330**	**2 336**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

NOTE 16 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC n°2016-07 modifiant le règlement n°2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

- les membres du conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole ;
- les 18 membres du comité de direction ont perçu au titre des rémunérations 2019, y compris les droits d'inventeurs, un montant global de 2 160 922 € (2 414 854 € pour 2018). Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit s'élève pour 2019 à 848 884 € (730 323 € pour 2018).

Pour information :

- le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé, pour l'exercice 2019, à 1 898 711 € ;
- le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2019, à 582 229 €.

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèvent à 121 500 € HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

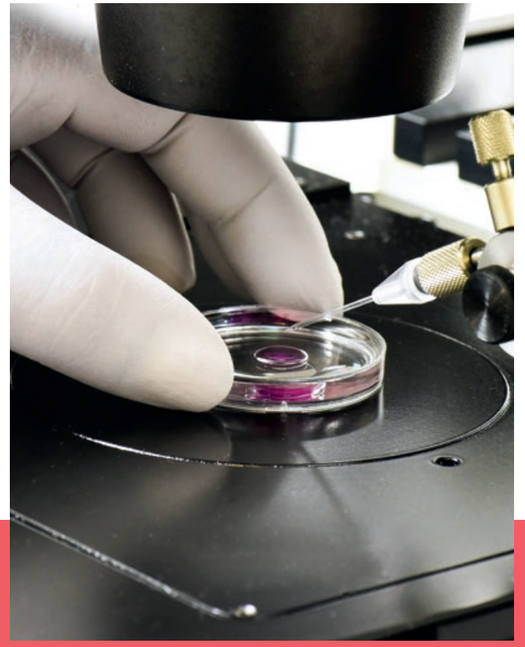

CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS HORS MÉTROPOLE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

LES ÉTABLISSEMENTS CONSOLIDÉS

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à 0,3 M€ et – 0,2 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à – 0,04 M€ et – 0,8 M€.

Il en résulte un impact de – 0,8 M€ sur le résultat net de l'exercice.

LES ÉTABLISSEMENTS COMBINÉS

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- l'Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- l'Institut Pasteur de Bangui ;
- l'Institut Pasteur de Madagascar ;
- l'Institut Pasteur du Cambodge.

Dans ces cinq Instituts Pasteur, éléments centraux du Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), le directeur et le directeur administratif et financier sont sous contrat avec l'Institut Pasteur.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes combinés sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogène, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur.

BILAN COMBINÉ

En millions d'euros

	2018	2019
Actif immobilisé	360,0	**358,7**
Actif circulant	767,4	**832,7**
Comptes de régularisation	10,0	**10,9**
TOTAL ACTIF	**1 137,4**	**1 202,3**
Fonds propres	829,1	**867,8**
Autres fonds propres	41,9	**40,0**
Provisions pour risques et charges	52,0	**56,7**
Fonds dédiés	54,1	**55,6**
Dettes	98,6	**148,6**
Comptes de régularisation	61,6	**33,6**
TOTAL PASSIF	**1 137,4**	**1 202,3**

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

En millions d'euros

	2018	2019
Produits d'exploitation	319,9	**292,6**
Charges d'exploitation	359,4	**326,8**
DÉFICIT D'EXPLOITATION	**- 39,6**	**- 34,2**
Produits financiers	31,6	**15,3**
Charges financières	2,1	**1,4**
EXCÉDENT FINANCIER	**29,5**	**14,0**
EXCÉDENT COURANT	**- 10,1**	**- 20,2**
Produits exceptionnels	21,7	**83,2**
Charges exceptionnelles	42,4	**33,6**
EXCÉDENT EXCEPTIONNEL	**- 20,7**	**49,5**
Intéressement	0,0	**0,0**
EXCÉDENT NET	**- 30,8**	**29,3**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019
Au conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Ces comptes ont été arrêtés par le directeur général le 9 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :
- la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose l'incidence de l'événement postérieur à la clôture de l'exercice relatif à la crise sanitaire Covid-19 ;
- la note « règles et méthodes comptables – subventions d'investissement » de l'annexe des comptes annuels décrit le traitement comptable retenu pour les dons affectés à des investissements ;
- la note « règles et méthodes comptables – fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de présentation des fonds dédiés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a. La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (legs, successions et donations), aux immobilisations financières, aux titres de placement stables, aux valeurs mobilières de placement, aux indemnités de départ à la retraite et aux gratifications d'ancienneté, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

b. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 13 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 9 avril 2020 adressés aux membres du conseil d'administration.
S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feraient l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 avril 2020
KPMG

Claire Gravereau
Associée

Merci à nos 311 000 donateurs individuels, à nos testateurs, à nos mécènes et à nos partenaires.

Institut Pasteur / Direction de la communication et du mécénat – 25-28, rue du Docteur-Roux – 75724 Paris Cedex 15, France. **Crédits photo :** Photothèque Institut Pasteur ; William Beaucardet ; AdobeStock/13smile ; AdobeStock/deConcio ; AdobeStock/f11photo ; AdobeStock/Ingo Menhard ; AdobeStock/Jiri Prochazka ; AdobeStock/katiekk2 ; AdobeStock/pixelaway ; AdobeStock/Syda Productions ; AdobeStock/Tartila ; AdobeStock/whitehoune ; AdobeStock/ZhouEka ; Anastassia Mikhailova/Institut Pasteur ; Christine Schmitt ; David Arraez ; Didier Goupy ; Eduardo Rocha ; Emulate ; François Gardy ; Francois Schweisguth ; Institut Pasteur de la Guyane/Pascal Gaborit ; Institut Pasteur Nouvelle-Calédonie/Arnaud Tarantola ; Institut Pasteur/A-M. Pais-Correia, M-I. Thoulouze et A. Alcover, unité de Biologie Cellulaire des Lymphocytes - S. Guadagnini, Plateforme de microscopie ultrastructurale - A. Gessain, unité d'Epidémiologie et Physiopathologie des Virus Oncogènes ; Institut Pasteur/Arnaud Tarantola ; Institut Pasteur/Artur Scherf ; Institut Pasteur/Charles Dauguet ; Institut Pasteur/Charles Dauguet - Colorisation Jean-Marc Panaud ; Institut Pasteur/Christine Schmitt ; Institut Pasteur/Claude Hannoun et Charles Dauguet ; Institut Pasteur/Lionel Costa ; Institut Pasteur/Marie-Christine Prévost, Plateforme de microscopie électronique ; Carmen Buchrieser, Génomique des microorganismes pathogènes ; Institut Pasteur/Musée Pasteur ; Institut Pasteur/Nathalie Sol-Foulon et Olivier Schwartz, unité Virus et immunité - Marie-Christine Prévost, Plateforme Microscopie Ultrastructurale - Colorisation Jean-Marc Panaud ; Institut Pasteur/Olivier Schwartz, Unité Virus et Immunité avec Stéphanie Guadagnini et Marie-Christine Prevost, PFMU Imagopole ; Institut Pasteur/Perrine Bomme ; Institut Pasteur/Sylvain Brisse ; Institut Pasteur/Valérie Choumet ; Institut Pasteur/Valérie Zeitoun ; Jean-François Charles/Institut Pasteur ; Julien Burlaud-Gaillard & Philippe Roingeard, INSERM et Université de Tours ; Konstantin Postumitenko ; Laurent Audry ; Magali Herrant ; Maxime Rotival ; McElreavey ; Nader Yatim ; Olivier Panier des Touches/Dolcevita ; Picasa ; Pierre Gounon ; RYSK / Mika Cotellon-Chapter2 ; Thomas LANG ; Valérie Zeitoun ; Vibol HUL/Institut Pasteur Cambodge ; DR. **Conception et réalisation :** WAT - wearetogether.fr - 1911_00720. ISSN : 1632-0115.

L'Institut Pasteur remercie tous les Pasteuriens qui ont accepté d'être pris en photo pour ce rapport.

@institutpasteur
Institut Pasteur
Institut Pasteur
institutpasteur
institutpasteurvideo

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

www.pasteur.fr
Fondation reconnue d'utilité publique